



PREFET DE LA REGION GUYANE

Secrétariat Général
pour les Affaires Régionales

Accords de GUYANE – Relevés de décisions

Compte-rendu de la réunion de suivi de la thématique “Énergies renouvelables”

Mercredi 30 août 2017 – 10h00 à 11h30

Préfecture de la région Guyane

Étaient présents :

- Yves-Marie RENAUD, SGAR adjoint
- Didier RENARD, DEAL adjoint
- Hélène SIRDER, 1^{ère} vice-présidente de la CTG
- Florent TABERLET, CM SGAR
- Louis BELVEZE, DAAF
- Hervé MOINECOURT, DAAF
- Yan SAUVALLE, DEAL
- Karine NÉRON, CTG
- Louise LECURIEUX, CTG
- Suzanne PONS, DR ADEME
- Pierre COURTIADÉ, ADEME
- Pierre PERROT, président du GENERG
- Gautier LE MAUX, membre du GENERG

En préambule, Monsieur RENAUD rappelle le cadre de cette réunion, dont l’objectif est d’évoquer les mesures contenues dans le relevé de décisions du secteur « énergies renouvelables », signé par la ministre des outre-mers, afin d’en suivre l’application et les évolutions.

Examen conjoint des mesures du relevé de décisions, joint en annexe :

- **140. Développement des énergies renouvelables dans le mix énergétique de la Guyane conformément à la PPE**

L’instance de gouvernance de la PPE est installée et une première réunion a eu lieu en juin. Un comité de pilotage aura lieu le 27 septembre, un comité technique sera programmé juste avant. L’appel d’offre pour le déploiement des véhicules électriques et des bornes de recharge est lancé. Par ailleurs, le lancement de l’élaboration du schéma régional biomasse est prévu avant la fin de l’année.

La CTG indique qu’elle souhaite davantage d’échanges avec l’ADEME et EDF dans le cadre la maîtrise d’ouvrage des études de la PPE. Elle fera des propositions dans ce sens lors du prochain comité de pilotage.

- **141. Soutien aux projets biomasse en cours d’instruction à la CRE**

Les délibérations tarifaires pour les deux projets ont été transmises le 12 avril.

Il est toutefois indiqué que la délibération tarifaire relative au projet de Montsinéry ne permet pas une rémunération satisfaisante du risque, ce qui place ce projet dans une situation très délicate, aucun industriel ne souhaitant actuellement se positionner pour le reprendre.

- **142. Soutien aux deux projets hydroélectriques en cours : le projet de Maripasoula qui est au stade de l'autorisation préfectorale (CODERST) et celui de Belle-Étoile qui est en cours d'instruction à la DEAL. L'État s'engage à suivre ces projets de très près en vue de leur mise en œuvre.**

Concernant le projet de Maripasoula, l'autorisation au titre de la loi sur l'eau a été délivrée le 12 juin. Le permis de construire a été déposé en juillet pour le bâtiment d'exploitation. Des interrogations subsistent sur la rentabilité du projet, un travail avec EDF doit avoir lieu pour affiner les estimations de productible.

Concernant le projet de Belle-Étoile, des compléments doivent encore être fournis à la DEAL afin de déterminer la recevabilité du dossier. L'enquête publique doit être finalisée avant la fin décembre 2017.

Plus généralement, la CTG et l'État conviennent de la nécessité de faire le point régulièrement sur l'avancement des projets d'énergies renouvelables et sur les éventuels freins rencontrés.

- **143. Instruction de la demande de revalorisation du tarif pour la centrale biomasse de Kourou : dès que le dossier sera déposé l'État s'engage à l'instruire avec diligence**

Selon la procédure, le dossier a été transmis à EDF-SEI qui doit le soumettre à la CRE. Il sera transmis à la DEAL pour information.